

Piloter un projet hors-site

RS6413 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230, 230p, 232
Formacode(s)	22294, 32135
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/10/2023
Date d'échéance	18/10/2026

Certificateur(s)

CAMPUS HORS-SITE · SIRET : 84843783600010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification est destinée aux acteurs du pilotage d'un projet de construction ou de rénovation hors site, tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, que des entreprises générales du bâtiment ou des industriels constructeurs (ingénieur(e)s d'affaires, ingénieur(e)s d'études). Elle vient opportunément apporter une réponse à des besoins avérés en compétences complémentaires aux compétences « socles » de certains métiers, et spécifiques à ce nouveau mode de construction (ou de rénovation) en plein essor, donc utiles aux actifs et recherchées par les acteurs économiques.

Pour exemples :

Concernant les métiers relatifs à l'entreprise générale du bâtiment, les compétences visées par cette certification leur permettront d'acquérir une vision complète du pilotage d'un projet hors-site, ainsi que de la démarche à mettre en œuvre avec les corps de métiers interagissant avec elle, afin de délivrer une prestation de qualité répondant aux différentes attentes (cadre légal, réglementaire, environnemental...).

Concernant les métiers relatifs à la maîtrise d'œuvre, l'architecte, qui est choisi par la maîtrise d'ouvrage, a la responsabilité complète du projet en termes de coûts et de délais. Il est amené à collaborer et / ou porter un projet de construction ou de rénovation pour le compte d'un client. Outre les compétences « socles » de son métier, et eu égard aux évolutions du secteur de la construction, il doit donc maîtriser les compétences visées dans notre référentiel, afin d'être capable de piloter un projet hors-site, dans le cadre de son rôle, de ses missions, et de ses responsabilités.

Tous ont un rôle majeur en termes de communication et de collaboration auprès des autres acteurs / intervenants du projet, ils ont donc besoin de compétences complémentaires sur cet enjeu, notamment. En effet, la construction et rénovation hors-site impactent toute la chaîne de valeur ET impactent ainsi tous les métiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le référentiel de compétences et d'évaluation est constitué des neuf compétences suivantes :

C1 - Choisir le système, les solutions constructives, les matériaux les plus adaptés à un projet de construction ou de rénovation hors-site, selon son rôle et ses responsabilités au sein du projet et en utilisant un outil d'aide à la décision approprié, afin de favoriser l'atteinte des objectifs de coût, de délai, de qualité, d'impact environnemental, d'accessibilité et de smart building

C2 - Mesurer l'impact liés aux différents modes de dévolution des marchés de la maîtrise d'ouvrage sur les parties prenantes, en prenant en compte l'environnement légal et contractuel, afin de garantir la bonne exécution de la commande, dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation hors-site

C3 - Sécuriser, pour son entreprise et dans le cadre de sa mission, les modalités d'assurance d'un projet de construction ou de rénovation hors-site, afin de couvrir sa responsabilité, en identifiant les risques potentiels et en choisissant la couverture assurantielle adéquate

C4 - Élaborer le budget de l'intervention de son entreprise, dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation hors-site, afin de rester dans l'objectif du coût de construction cible, en respectant les niveaux de prestation fixés dans le cahier des charges

C5 - Construire un planning adapté à un projet de construction ou de rénovation hors-site pour son entreprise, en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes, afin d'optimiser le temps consacré à chaque étape

C6 - Appliquer à un projet hors-site les principes de "conception pour la préfabrication, l'assemblage, le désassemblage et le recyclage" (DfMA et DfDR) en intégrant ces principes dès la conception de l'ouvrage et en impliquant toutes les parties prenantes, en fonction de son rôle et de ses responsabilités, afin de maximiser la performance globale du projet

C7 - Prendre en compte les processus de production industrielle de manière à intégrer les spécificités des composants hors-site dans le projet de construction ou de rénovation en interrogeant les responsables de la production industrielle

C8 - Construire une organisation logistique adaptée à un projet de construction ou de rénovation hors-site, en fonction de son rôle et de ses responsabilités dans le projet, et en prenant en compte la rapidité du chantier, l'acheminement et la mise en œuvre des composants hors-site afin de respecter le calendrier et les exigences de qualité du projet

C9 - Collaborer avec les autres acteurs de l'équipe pluridisciplinaire, de la phase de conception du projet jusqu'à la phase de livraison, en organisant ou participant à des réunions collectives et en communiquant avec les acteurs concernés de manière coopérative, afin de garantir l'efficacité collégiale

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir une expérience de pilotage d'opérations de construction / de rénovation.

Connaître les bases du hors-site ou avoir suivi la formation "Les fondamentaux du hors-site".

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Seuls les candidats ayant suivi la formation « Piloter un projet de construction hors-site » ou la formation « Piloter un projet de rénovation hors-site » sont autorisés à se présenter aux épreuves d'évaluation (ou toute autre formation dont les contenus pédagogiques, et les modalités, satisfont en tous points les attendus de la certification tels qu'ils ont été définis par l'organisme certificateur).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les membres du jury doivent être des experts métiers ayant au moins 3 années d'expériences dans l'environnement hors-site, et particulièrement en lien avec la thématique du pilotage de projets hors-site.

Le jury de certification est composé de :

- Au moins 2 membres extérieurs à l'organisme certificateur (devant représenter minimum 66 % de membres total du jury) exerçant depuis plusieurs années ou ayant exercé pendant plusieurs années des fonctions (direction, encadrement) dans le domaine d'activité du hors-site.
- 1 personne interne à l'organisme certificateur : référent pédagogique ou membre de la direction du Campus Hors Site.

Base légale

Date de décision	18/10/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/10/2026
Date de dernière délivrance possible	18/04/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.campushors-site.com/organisme-de-formation/les-formations-courtes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6413/>